

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans et du comité d'initiative du 14 janvier 2015

## Le contre-projet du Conseil fédéral ne tape pas dans le mille

L'Union suisse des paysans et le comité d'initiative constatent avec satisfaction que le Conseil fédéral a pris conscience de la nécessité d'inscrire la sécurité alimentaire dans la Constitution. Il a présenté aujourd'hui son contre-projet direct. Celui-ci n'atteint cependant pas la cible.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a présenté son contre-projet à l'initiative populaire pour la sécurité alimentaire. Il reconnaît ainsi que l'agriculture suisse joue un rôle crucial dans l'approvisionnement alimentaire et a conscience de la nécessité d'intervenir. La Constitution, dans sa forme actuelle, ne suffit pas pour protéger convenablement les terres cultivables et pour assurer, sur le long terme, l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires produites de façon durable. Pour l'Union suisse des paysans (USP) et le comité d'initiative, il est décisif que le contre-projet reprenne la principale revendication de l'initiative sur la sécurité alimentaire et renforce la production de denrées alimentaires dans le pays.

Le contre-projet direct reprend certaines idées de l'initiative, comme par exemple une meilleure protection des terres cultivables. Les efforts déployés pour mieux intégrer la branche alimentaire et les consommateurs sont aussi salués. Le contre-projet direct du Conseil fédéral ne garantit cependant pas que la production indigène sera renforcée. Concernant l'accès aux marchés agricoles internationaux, il faut éviter la suppression de la protection douanière, qui a fait ses preuves et joue un rôle essentiel. L'USP et le comité d'initiative posent aussi un regard critique sur la nouvelle formulation de l'art. 102 concernant l'approvisionnement du pays. Pour eux, il est important que la Suisse contribue autant que possible aussi à l'approvisionnement alimentaire quotidien. Pour répondre à la demande en denrées alimentaires, elle restera dépendante des importations, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle.

L'USP et le comité d'initiative constatent en outre que le contre-projet du Conseil fédéral n'inclut pas les objectifs de réduire les démarches administratives et de garantir la sécurité du droit, qui sont pourtant des mesures nécessaires. Il manque aussi un délai contraignant pour la mise en œuvre de la législation.

L'USP et le comité d'initiative vont maintenant analyser en détail le contre-projet direct du Conseil fédéral et reprendra, dans sa prise de position, les éléments centraux présentés dans l'initiative mais absents du contre-projet. Ils attendent la fin des délibérations parlementaires pour décider de la suite à donner à l'initiative.

## Renseignements:

Markus Ritter, président de l'USP et du comité d'initiative, tél. 079 300 56 93 Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, tél. 079 219 32 33 www.securitealimentaire.ch

